

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERMEIRE.

Présents : Mesdames et Messieurs, Christelle MARICHY, Marine VAN, Jacques MILLOUET, Pascal FLOQUET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Jérôme BOISSEAU, Florence SIX.

Absents : Catherine FERRARI, Monique BOUIN, Didier PIERRE

Pouvoirs : Monique BOUIN à Didier VERMEIRE et Catherine FERRARI à Marie-Madeleine ROTSAERT

A été nommée secrétaire de séance : Christelle MARICHY

La séance est ouverte à 20h00

Approbation du dernier compte rendu du 8 octobre 2021

ORDRE DU JOUR

- Modification du contrat rural
- Validation de l'appel d'offre- contrat rural-Intégral Environnement
- Délibération CLECT (ci-joint le rapport CLECT)
- CCVVS Commission transition écologique CRTE- CCVVS (ci-joint rapport CRTE)
- Approbation du procès-verbal de bornage entre la commune et Mme Lefebvre
- Mise en place d'une procédure en réponse à la requête de Mme Truffaut auprès du tribunal administratif
- DM4 Ajout de crédit lignes des amortissements
- Soirée du Nouvel An 2021
- Rapport d'activité CCVVS 2021 (PJ rapport d'activité de la CCVVS)
- Décisions prises en application des articles L2122 et L2122-23 du C.G.C.T
- Questions diverses.

1^{ère} délibération

Lancement du Contrat Rural 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de Contrat Rural son Principe et son mode de subvention,

Le Maire précise que les différentes opérations mises à l'étude seront soumises au conseil pour choix et validation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 23 mai 2020 concernant la délégation de pouvoirs au Maire,

Vu l'avis du conseil municipal en séance du 3 décembre 2021 demandant au maire de démarrer les appels d'offres du contrat rural à venir dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Soit :

- Réaménagement des voiries allée des Tilleuls
- Route des Moines bordures et trottoirs
- Aménagement de la place de la marre et de ses abords
- Espace de rencontre intergénérationnel

Considérant la nécessité de mener à bien le programme détaillé de l'opération,

Considérant que l'opération peut s'inscrire dans le cadre d'un contrat rural à intervenir avec la Région et le Département,

Le Conseil Municipal, après **en avoir délibéré à l'unanimité :**

DECIDE la réalisation d'un contrat rural d'un montant de 370 000.00 € H.T.

AUTORISE le Maire à constituer un dossier technique et financier des différentes opérations éligibles au titre du contrat rural.

A signer toutes études nécessaires au montage du dossier de contrat rural

AUTORISE : le Maire à signer le contrat de financement ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat dans le cadre de la mise en place d'un prêt relais dans l'attente du versement des subventions Départementales et Régionales.

2ème délibération

Validation Appel d'Offre Contrat Rural

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de Contrat Rural et la nécessité de valider l'Appel d'Offre de la société Intégrale Environnement.

Le Conseil Municipal, après **en avoir délibéré à l'unanimité :**

DECIDE de choisir comme **Maitre** d'œuvre la société Intégrale Environnement et de valider l'appel d'offre.

Autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3ème délibération

La CLECT Validation du rapport.

Jacques Millouet expose au Conseil Municipal le rapport de la CLECT et explique la nécessité du Conseil Municipal de valider ce rapport.

Le Conseil Municipal, après **en avoir délibéré à l'unanimité :**

VALIDER le rapport de la CLECT

4^{ème} délibération

CGA 2023-2026 procédure de remise en concurrence - CIG

Le CIG entame une procédure de remise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire qui se déroulera de janvier à juillet 2022.

La date d'effet du prochain contrat est fixée au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de prendre part à cette remise en concurrence du CIG

5^{ème} délibération

Décision Modificative N°4

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ajout de crédit lignes des amortissements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE - Dépenses fonctionnement C/681 - chapitre 042 : plus 1 572.01 €
- Recettes investissement C/2803 - chapitre 040 : moins 1 753.99 €
- Recettes investissement C/280411 - chapitre 040 : plus 3 326.00 €

6^{ème} délibération

Création de la commission CRTE (Commission Transition Ecologie)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-1 ;
VU le règlement intérieur de la communauté de communes Vexin Val de Seine et notamment l'article 27,
CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessous, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. »

CONSIDERANT la commission proposée pour la vice-présidence en charge du CRTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de Valider la création de la commission thématique « CRTE »

PRECISE QUE l'ensemble de cette commission est ouverte sans restriction aux conseillers communautaires et municipaux.

DESIGNE Mr Jacques Millouet représentant de cette commission pour la commune de Maudétour en Vexin.

7^{ème} délibération

Soirée du 31 décembre 2021 (Nouvel An) – Participation financière des Maldestoriens(ne)s et des personnes extérieures à Maudétour-en-Vexin

VU le Budget Primitif 2021,

CONSIDERANT la volonté du Conseil municipal d'organiser la soirée du 31 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de Fixer le prix pour les Maldestoriens à 58€ par personne,**
- **FIXE à 63.00 € pour les personnes extérieures à Maudétour,**

Informations diverses :

- Vœux du Maire le dimanche 30 décembre que faire ? passe-sanitaire obligatoire ?
- En ce qui concerne les plantations rosiers et lavandes plantés pour les couvre-sol pas avant le printemps ;
- L’Echo de Maudétour remerciement aux rédactrices,
- Jacques Millouet Président du Syndicat d’assainissement Arthies-Maudétour, informe que les travaux de la station commencerons en janvier 2022.